

Publié le 13 novembre 2015

Le tri des déchets, atout des Epl

Le Club sur la gestion durable des déchets, réuni à Paris le 5 novembre, a rassemblé de nombreuses collectivités et Epl en charge des déchets afin de faire le point sur l'avenir de la gestion des centres de tri des déchets. Extraits.



Le Club a été placé sous la présidence de **Jean-Luc Polard**, président de la Sem et de la Spl [Sotraval](#) et la coordination d'**Eric Chevallier**, directeur communication externe et commerciale du groupe [Semardel](#). Il a été organisée conjointement avec le [Cercle national du recyclage](#), en présence de son président, **Jean-Patrick Masson**, adjoint au maire de Dijon.

Les centres de tri doivent s'adapter à de nouvelles exigences

Sylvain Pasquier, de la direction économie circulaire et déchets de l'[Ademe](#), expose les [conclusions](#) des études prospectives menées depuis de nombreuses années sur le sujet. Dans une note d'information datée d'avril 2015, l'Agence spécifiait que si les centres de tri actuels répondaient aux besoins d'aujourd'hui, ils n'étaient pas adaptés aux enjeux de demain. Constat renforcé par de nouvelles obligations récentes : la loi sur la transition énergétique votée cet été a introduit l'extension progressive des "**consignes de tri** à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022, en vue, en priorité, de leur recyclage" (5° de l'article 70).

Dans ce contexte, de profondes modifications sont à attendre sur ces équipements en matière de rationalisation, d'optimisation et d'implantation, impactant toutes les **politiques locales de recyclage des déchets**. En effet, l'évolution des déchets gérés en centre de tri se caractérisera autant par leurs tonnages que par leurs volumes. Les quantités de films plastiques vont augmenter.

La question de l'**adaptation de l'outil industriel avec le principe d'une économie circulaire**, c'est-à-dire d'équipements adaptés aux besoins de l'industrie en aval et la question de coûts maîtrisés de ces équipements sont dorénavant centraux. Enfin, l'**automatisation des équipements** est en marche et risque de se généraliser.

Même s'il est impossible de dresser une carte précise, l'avenir de l'implantation des centres de tri en France réside en des équipements gérant des densités de population plus grandes. "*En-dessous de*

10 000 tonnes de déchets par an, cela sera difficile de maintenir les centres de tri actuels sauf dans les territoires ruraux à faible densité de population", prédit Sylvain Pasquier.

La gestion des centres de tri par les Epl, un atout irréfutable

Les constats posés par l'Ademe sont partagés par l'ensemble des acteurs de la profession, y compris les collectivités et les Epl en charge des déchets. Il est également remarqué que cette adaptation du **mitage territorial des centres de tri** passe par une application "à la carte localement, au niveau régional" et qu'il ne pourra être prescrit de "standardisation" de la capacité de ces équipements. L'Ademe qualifie ce concept "d'approche territoriale", terme généralement employé dans ses dossiers de subventions.

Par ailleurs, la nécessité d'accroître les zones de chalandises au-delà des territoires de la compétence déchet amène à penser que la gestion des centres de tri actuels et à venir par des collectivités organisées en Epl est un atout. C'est un enjeu pour le développement des Epl des déchets, s'accordent à dire les participants.

Enfin, à l'aube de la Conférence Internationale sur le climat qui s'ouvre à Paris (COP21), la gestion des films plastiques est un enjeu environnemental dans les centres de tri et donc, de la diminution de leur présence dans les ordures ménagères des habitants au profit des déchets recyclables.

L'adaptation des consignes de tri et la communication régulière et permanente envers les habitants trieurs constituent un véritable enjeu.

À télécharger

- [Prez ADEME_ClubDechets_5nov2015.pdf](#)